

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

URBANISME

AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LA REALISATION D'UN ABRI VEHICULE A LA POLICE MUNICIPALE

La Commune de Thonon-les-Bains a mis en place depuis octobre 2021 le dispositif de verbalisation par lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI). Le véhicule supportant ce dispositif étant stationné en extérieur des locaux de la police municipale, il convient de construire un auvent de protection correspondant au strict emplacement de ce véhicule.

La réalisation de ces travaux est soumise à autorisation d'urbanisme et à un avis de l'architecte des bâtiments de France du fait des différents périmètres de protection de monuments historiques.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un auvent de protection de véhicule sur le tènement communal occupé notamment par la police municipale, 4 avenue de la Gare.

----- Fin du document -----